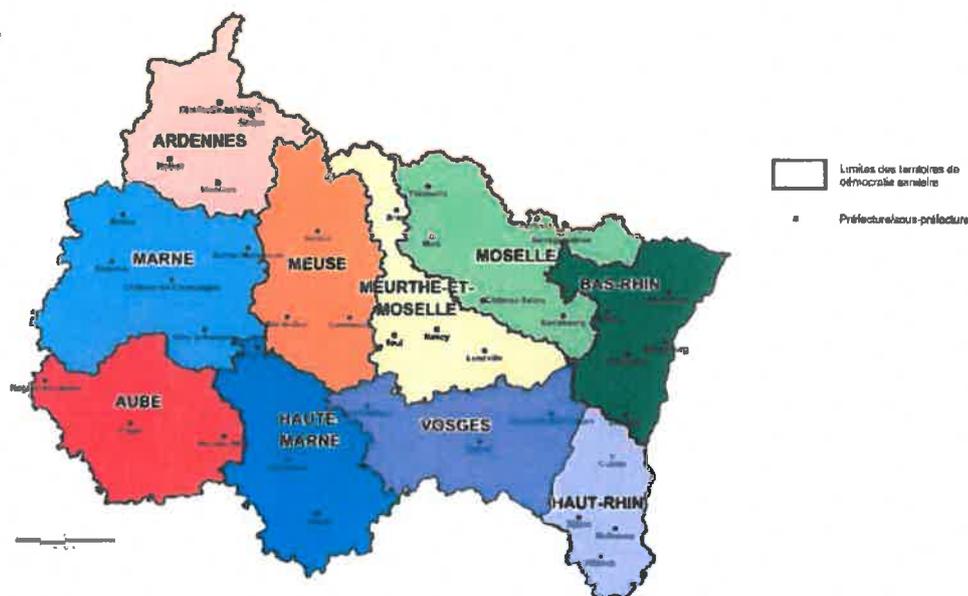


## Scénario 1 - Le respect strict du cadre départemental, soit un découpage de la région Grand-Est en 10 territoires de démocratie sanitaire



Source : ARS ACAL 21/11/2016  
DGP/DACS/SDB

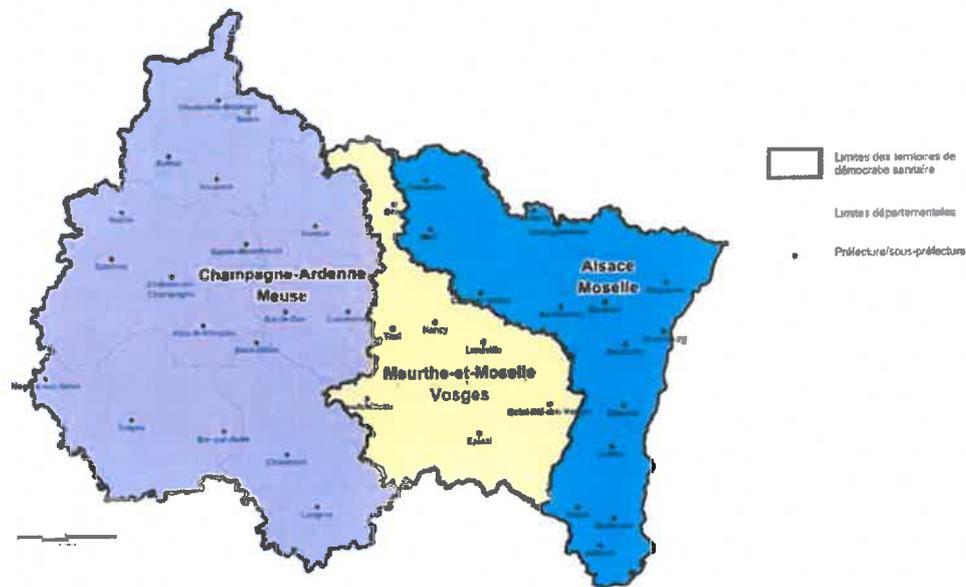
Le scénario 1 présente un découpage en 10 territoires de démocratie sanitaire qui se superposent aux 10 départements de la région Grand-Est (voir annexe 1).

Ce scénario privilégie avant tout les critères de la proximité, avec des territoires peu étendus, et permet la cohérence avec les découpages des politiques publiques locales et départementales, notamment dans les domaines de la dépendance, du handicap, de la prévention et de la promotion de la santé ainsi que des soins de premier recours ou encore de la cohésion sociale, du logement, de l'aménagement urbain et des transports.

Il est proche du découpage en territoires de santé actuels qui a montré des difficultés à faire fonctionner de façon pérenne les 10 conférences de territoires de la région Grand-Est.

Enfin, ce scénario conforte les limites administratives des anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

**Scénario 2 – Un regroupement de départements pour prendre en compte les synergies et coopérations en santé existantes ou en devenir notamment dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire, soit un découpage de la région Grand-Est novateur en 3 territoires de démocratie sanitaire**



Source : ARS ACAL 21/07/2016  
DOPDAB/BDz

Le scénario 2 présente un découpage en 3 territoires de démocratie sanitaire, articulés autour des trois pôles urbains principaux de la région Grand-Est et regroupant :

- Les départements de Champagne-Ardenne et de la Meuse ;
- Les départements des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle ;
- Les départements d'Alsace et de Moselle.

Ce scénario conserve cette volonté de cohérence avec les découpages des politiques publiques locales et départementales.

Il privilégie avant tout :

- le partage d'expériences et l'émulation entre départements présentant des indicateurs de santé similaires (voir annexe 2) ;
- le rapprochement de départements dépassant les frontières des anciennes régions permettant de donner une impulsion nouvelle propre à favoriser la création d'une identité Grand-Est.

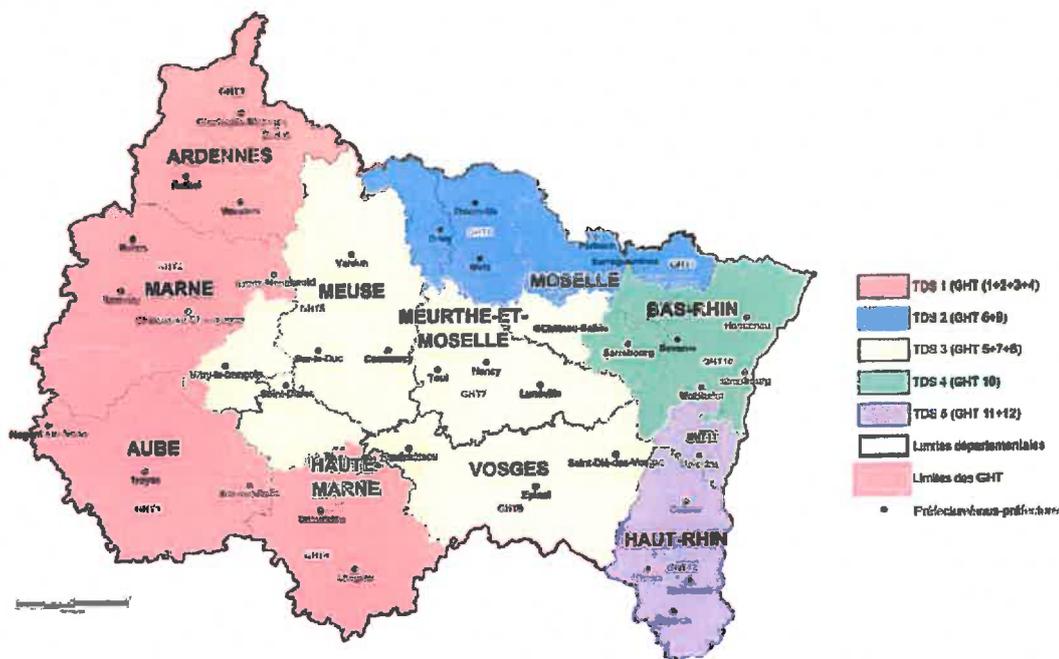
**Définition du périmètre géographique  
 des territoires de démocratie sanitaire  
 pour la région Grand Est  
 (Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine)**

**Complément à l'avis de consultation publié au recueil des actes  
 administratifs du 16 août 2016 – septembre 2016**

Suite à la publication, le 16 août dernier, de l'avis de consultation relatif au périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est, des observations/propositions ont été formulées par des partenaires de l'Agence régionale de santé. Elles conduisent à proposer un troisième scénario qui vient compléter les deux scénarios faisant l'objet de l'avis de consultation du 16 août.

**Complément au paragraphe « 2. Propositions de délimitation des territoires de démocratie sanitaire » de l'avis de consultation du 16 août 2016**

**Scénario 3 – Des territoires de démocratie sanitaire favorisant la cohérence avec le périmètre géographique des groupements hospitaliers de territoire (GHT), soit un découpage de la région Grand Est en 5 territoires de démocratie sanitaire, constitués par regroupements de GHT**



Source : ARS ACAL 08/09/16  
 DOP/DADS/SDS